



EPCI :

010 HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

DEPARTEMENT :

48

FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MARVEJOLS

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

## I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	6 693 475	3,74		6 928 000	259 107	374	259 107
Taxe foncière non bâtie additionnelle	344 021	34,82		349 800	121 800	34,82	121 800
Taxe d'habitation additionnelle	3 767 649	3,84		3 708 000	142 387	4,29	159 073
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	1 011 228	24,82		1 137 000	282 203	24,82	282 203
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>		Total de la fiscalité additionnelle		523 294		
			Total des CFE unique, de zone et éolienne		282 203	Total	822 183

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	523 294 =	
CFE additionnelle		
Produits attendus		
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case 

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

## II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
441 071	128 433	22 881	11 762	83 126		19 788	77 067

## III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	822 183	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	707 061	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025	1 529 244
--	---------	---	---	---------	---	---	-----------

À MENDE  
Le 19 MARS 2025  
Pour la Direction des Finances publiques,  
MARIE-LAURE GALLAIS

À  
Le 19 MARS 2025  
Pour le Groupement,  
Le Président

COMMUNE DE HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 048-200069144-20250408-03\_08\_04\_25-DE



EPCI :

010 HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

DEPARTEMENT :

48

FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE OU SGC :

SGC DE MARVEJOLS

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	11 998	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	249 161	c. Centrales photovoltaïques	13 618
c. Locaux industriels	8 169	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	5 314
d. Logements sociaux	80	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	0
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	35	b. Par la loi (terres agricoles)	85 132	f. Stations radioélectriques	39 860
<b>Taxe d'habitation :</b>		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	0
a. Dotation pour perte de THLV	0	<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	24 978	a. TVA prév. (compensation TH)	223 063
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		b. Par la loi	315 164	b. TVA prév. (comp. CVAE)	218 008
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	19	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
b. Base minimum	9 947	a. Résidences secondaires et assimilées	3 708 000	<b>6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>	
c. Locaux industriels	64 866	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. 75% moyenne nationale	6,73
d. Autres allocations	10	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	121 114	b. Taux maximum	4,29
		d. Bases dégrévées locaux vacants	0		
<b>7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES</b>					
<b>7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS</b>					
				a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national	26,86
				b. Taux plafond de 2025	53,72
<b>7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>					
<b>Taux maximum :</b>		<b>CFE éolienne</b>		<b>Taux moyens des taxes foncières de 2024 :</b>	
a. De droit commun	>>>	24,89	>>>	a. au niveau national	CFE unique/de zone
b. Dérogatoire	>>>	24,89	>>>	b. au niveau de l'EPCI	
c. Avec rattrapage	>>>	24,89	>>>	<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>	1,34
d. Avec capitalisation	>>>	26,23	>>>	<b>8. DIMINUTION SANS LIEN</b>	
e. Avec majoration spéciale	>>>		>>>	<b>Année antérieure à 2025 au titre de laquelle...</b>	
<b>Taux moyens pondérés :</b>					
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>	19,13	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. En cas de changement de périmètre	>>>		>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
<b>7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES</b>					
a. Taxe foncière bâtie	>>>	1,002995	>>>	<b>Taux moyens de référence au niveau national :</b>	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>	1,002619	>>>	a. Taxe foncière bâtie	39,4
				b. Taxe foncière non bâtie	51,08

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 048-200069144-20250408-03\_08\_04\_25-DE